

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 24 avril 2019

❖ Séance du 24 avril 2019

Les membres du conseil municipal de la commune d'Apinac se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18/04/2019, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

●○○○○○/○○○○○○

❖ Étaient présents : Pierre CARRÉ, Roger BOYER, Michel BOURGIN, Roger VIGNAL, Alcide CROS, Stéphane BARRALLON, René SUCHET, Jeannine SUCHET, Séverine JASSERAND, Michelle FAURE, Perrine ACHARD.

●○○○○○●○○○○○○

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Perrine ACHARD est volontaire pour cette tâche.

●○○○○○●○○○○○○

❖ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15/03/2019

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Approbation du compte de gestion 2018 :

Le budget a été voté lors du conseil municipal du 15 mars 2019. Cependant, suite au contrôle de légalité de la Préfecture, une erreur a été détectée concernant le transfert du budget eau et assainissement vers le syndicat des eaux du Velay en 2018. Pourtant, le suivi réalisé par le comptable public via le compte de gestion correspondait au compte administratif de la commune.

Le budget ayant été rectifié avec un investissement moins important, il a été validé par le comptable public. Il faut donc revoter le compte de gestion et le compte administratif.

Il est proposé de voter le compte de gestion :

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ Approbation du compte administratif 2018 :

Il est proposé de voter le compte administratif. Monsieur le Maire sort de la salle.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité des 10 présents.*

➤ Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé d'affecter le résultat au compte 002 :

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ Vote du budget primitif 2019:

Il est proposé un budget d'Investissement de 454 670,38 € à l'équilibre et un budget de fonctionnement de 525 037,91 € à l'équilibre :

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité*

➤ Subvention aux associations:

La commission associations a validé l'attribution d'une subvention à un certain nombre d'associations qui en ont fait la demande. Il faut noter que l'enveloppe des subventions a déjà été en grande partie attribuée à la participation communale pour les élèves inscrits au collège de Saint Bonnet le Château ainsi que pour les voyages scolaires et le portage de repas.

Il est proposé de voter une subvention aux associations extérieures à la commune

Il est proposé de voter 150 € pour le secours populaire, 1 abstention – 10 pour et 150 € pour docteur clown, la délibération est votée à l'unanimité

Pour les associations de la commune Roger Boyer demande un vote à bulletin secret. Le Maire demande l'avis du conseil municipal sur cette question et il est proposé de voter : 11 voix pour voter à bulletin secret.

- ✓ Moulin Vignal – demande 2 000 € pour assurer son fonctionnement et les manifestations. L'association est dans une mauvaise passe et si son déficit continue elle devra licencier son salarié. Pour cela l'association devra garder de la trésorerie pour les indemnités de licenciement.

Il est donc proposé une subvention de 500 € ou 1 000€ pour le Moulin Vignal. Vote à bulletin secret.

- ⇒ 11 bulletins exprimés : 6 pour 500 € - 4 pour 1 000 € - 1 pour 0 €
- ⇒ La subvention attribuée est de 500 €

- ✓ Associations des chasseurs – demande une aide pour le changement des ouvertures de leur local qui est un bâtiment communal mis à leur disposition par le biais d'un bail emphytéotique. Cette aide servirait donc à améliorer un bâtiment qui appartient à la commune.

Il est donc proposé une subvention de 500 € pour l'association des chasseurs. Vote à bulletin secret.

- ⇒ 11 bulletins exprimés : 10 pour 500 € - 1 pour 0 €
- ⇒ La subvention attribuée est de 500 €

➤ **Sollicitation d'une aide auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du jardin public au titre de l'enveloppe territorialisée :**

Monsieur le Maire lors d'une réunion a rencontré Monsieur LAURENDON. Une subvention serait possible au titre de l'enveloppe territorialisée pour les travaux du jardin public. Un dossier de demande de subvention va être déposé.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée.

- ⇒ La délibération est votée à l'unanimité.

➤ **Sollicitation d'une aide auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour pose de menuiseries extérieures Maison Communale :**

Afin de clôturer la 3^e phase de remplacement des fenêtres et des portes de la maison communale (la salle des fêtes et de la salle des échos), une subvention serait demandée à la Région pour une réalisation en 2021.

Il est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région pour la pose de menuiseries extérieures Maison Communale.

- ⇒ La délibération est votée à l'unanimité.

➤ **Délibération pour alimentation des radars pédagogiques suite coupure de nuit :**

Les radars pédagogiques sont alimentés sur le même réseau que l'éclairage public et s'éteignent donc en même temps que ce dernier. L'hiver, l'ensoleillement ne suffirait pas à recharger pleinement les batteries. Le SIEL interviendrait donc afin de détacher le système de celui de l'éclairage public pour la somme de 1505 € avec un reste à charge de 842 € pour la commune.

Il est proposé d'accepter l'intervention du SIEL pour l'alimentation des radars pédagogiques

- ⇒ La délibération est votée à l'unanimité.

➤ **Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la déclaration préalable pour les travaux du porche :**

Il est envisagé le rejointoiement du Porche ainsi qu'une intervention pour garantir l'évacuation de l'eau pour une somme de 4510 €. Dans le cadre du périmètre classé, une demande préalable doit être faite auprès de Loire Forez et de l'Architecte des Bâtiments de France.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la déclaration préalable pour les travaux du porche.

- ⇒ La délibération est votée à l'unanimité.

➤ **Délibération pour convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie au hameau du Crozet pour le service incendie :**

Afin de laisser l'accès aux pompiers en cas d'incendie à certains points d'eau privés, une convention doit être établie entre la commune et le propriétaire. C'est le cas au Crozet.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie au hameau du Crozet.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ **Délibération pour convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie au hameau du Breuil pour le service incendie :**

Afin de laisser l'accès aux pompiers en cas d'incendie à certains points d'eau privés, une convention doit être établie entre la commune et le propriétaire. C'est le cas au Breuil.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie au hameau du Breuil.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

➤ **Délibération pour signature d'une convention avec l'AFR (Association Familles Rurales) suite à l'élection du nouveau président :**

Le président ayant changé, il faut actualiser la convention de mise à disposition de locaux avec la nouvelle Présidente.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux avec l'AFR.

⇒ *La délibération est votée à l'unanimité.*

●●●●●○●●●●●

❖ **Questions diverses**

- Panneaux "Commune Fibrée" proposés par le SIEL puisque la commune est désormais raccordée à la fibre.
- Information sur la commémoration du 8 mai.
- Organisation pour les élections Européennes du 26 mai
- Information sur la fin des travaux du lavoir
- Prévoir une réunion de la commission bulletin municipal (le 02/05)

Plus personne ne souhaitant s'exprimer M. le Maire clôt la séance du conseil.

